

# BUDGET PRIMITIF 2023

## Note de présentation brève et synthétique

### Sommaire :

I – Cadre général du budget

II – La section de fonctionnement

III – La section d'investissement

### I – LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de renforcer l'information des citoyens et des élus et faciliter la compréhension de celui-ci.

Le budget se compose de 2 sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement comprend les dépenses et les recettes courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux ainsi que les charges financières liées aux intérêts de la dette.

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations patrimoniales telles que les achats de matériels, les constructions ou les travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital d'emprunt, le déficit reporté et des opérations d'ordre. Les recettes d'investissement permettent leur financement.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré après les subventions par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Le budget primitif constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal pour l'année considérée. Il comprend l'ensemble des crédits inscrits pour financer les différents services municipaux, les actions lancées par la municipalité et les investissements prévus.

Notre budget 2023 a été élaboré dans un contexte de crise économique.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De mobiliser des subventions chaque fois que c'est possible.

Les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

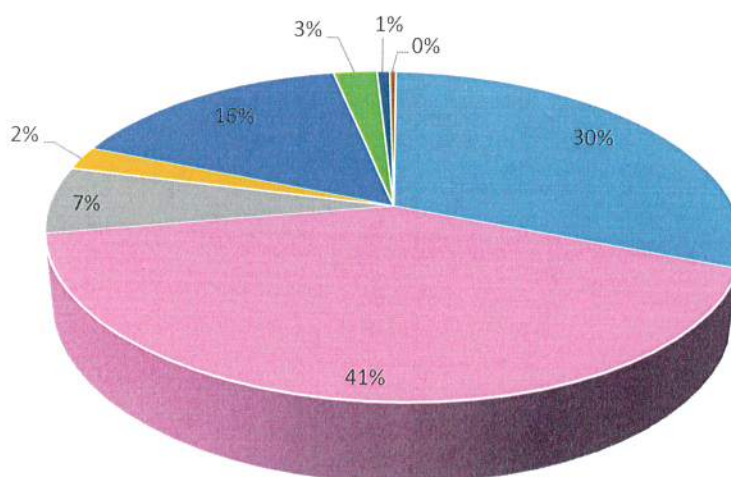
	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 951 387.48 €	3 951 387.48 €
Section d'investissement	2 720 777.08 €	2 720 777.08 €
TOTAL	6 672 164.56 €	6 672 164.56 €

## II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

**A - Les dépenses de fonctionnement** sont constituées en grande partie de charges indispensables sur lesquelles la Mairie ne dispose que de faibles marges de manœuvre. Il s'agit principalement des charges de personnel puis des charges à caractère général, des contingents et charges obligatoires et enfin du remboursement des intérêts de la dette.

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2023	OBSERVATIONS
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 196 450.22 €	La forte hausse du prix de l'électricité, du gaz et du carburant observée dans la cadre de la crise économique que nous traversons, impacte fortement ce chapitre
CHARGES DE PERSONNEL	1 634 420.00 €	Poursuite de la maîtrise des charges salariales. Création du service de police municipale mutualisée
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	260 000.00 €	Crédits dégagés de la section de fonctionnement pour contribuer au financement des investissements prévus
OPERATIONS D'ORDRES	91 529.29 €	Amortissements - Crédits dégagés de la section de fonctionnement pour contribuer au financement du renouvellement des investissements mobiliers
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	631 943.05 €	Ce chapitre regroupe les participations aux syndicats intercommunaux, au SIDS, CCAS, les subventions aux associations, les indemnités des élus
CHARGES FINANCIERES	95 881.92 €	Crédits prévisionnels destinés au paiement des intérêts des emprunts en cours de remboursement
CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 909.00 €	Ce chapitre regroupe les dépenses pour les livres de prix aux écoles, les subsides scolaires pour les collégiens, lycées et étudiants, les subventions exceptionnelles
DOTATIONS AUX PROVISIONS	13 254.00 €	Provision constituée pour couvrir un risque ou une charge
<b>TOTAL</b>	<b>3 951 387.48 €</b>	

**BP 2023 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 3 951 387.48**

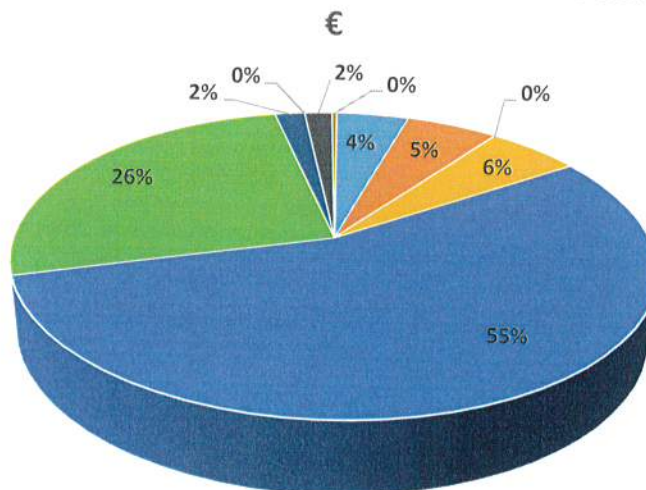


- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL
- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- OPERATIONS D'ORDRES
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- DOTATIONS AUX PROVISIONS

## B – Les recettes de fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2023	OBSERVATIONS
RESULTAT REPORTE	168 983.48 €	Surplus de l'excédent de fonctionnement dégagé de l'exercice 2022 qui est de 218 983.48 €. <b>50 000 € ont été inscrit à l'article 1068 en section d'investissement recette pour financer les travaux d'investissement</b>
ATTENUATIONS DE CHARGES	214 800.00 €	Remboursement sur rémunération du personnel, des contrats-aidés, des arrêts maladie et du personnel de police municipale
OPERATIONS D'ORDRES	1 398.00 €	Amortissement de la subvention perçue en 2019 pour la rénovation de l'éclairage public
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	215 700.00 €	Ce chapitre regroupe les recettes prévisionnelles relatives à l'exploitation des services communaux (cantine, alsh, occupation du domaine public, concessions, droit de pêche, charges sur les loyers...)
IMPÔTS ET TAXES	2 178 883.00 €	Augmentation des taux d'imposition de la taxe foncière, pour faire face à la hausse importante du prix des dépenses énergétiques.
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 025 878.00 €	Compensations fiscales, Dotations versées par l'Etat, Versements CAF
AUTRES PRODUITS DE GESTION	70 100.00 €	Revenus locatifs des immeubles
PRODUITS FINANCIERS	31.00 €	Remboursement des intérêts sur les prêts employeur
PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 500.00 €	Remboursement assurance en cas de sinistre
REPRISES SUR PROVISIONS	11 114.00 €	Reprise de la provision constituée en 2022
<b>TOTAL</b>	<b>3 951 387.48 €</b>	

### BP 2023 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 3 951 387.48



- RESULTAT REPORTE
- ATTENUATIONS DE CHARGES
- OPERATIONS D'ORDRES
- PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE
- IMPÔTS ET TAXES
- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS DE GESTION
- PRODUITS FINANCIERS
- PRODUITS EXCEPTIONNELS
- REPRISES SUR PROVISIONS

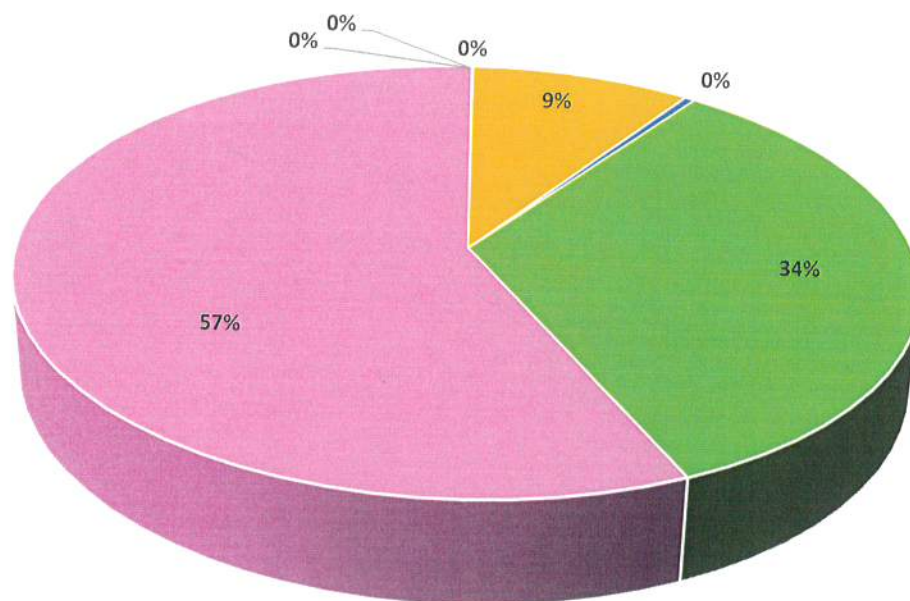


### III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### A – Dépenses d'investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2023	OBSERVATIONS
OPERATIONS D'ORDRES	1 398.00 €	Amortissement de la subvention perçue en 2019 pour la rénovation de l'éclairage public
EMPRUNTS	246 377.82 €	Remboursement du capital des emprunts
IMMOBILISATION INCORPORELLES	11 450.00 €	Voir tableau détaillé en annexe
IMMOBILISATION CORPORELLES	911 551.26 €	Voir tableau détaillé en annexe
IMMOBILISATION EN COURS	1 550 000.00 €	Travaux à la Résidence Heurteau dans le cadre de l'ERBM - Réfection voiries et trottoirs (voir tableau détaillé en annexe)
<b>TOTAL</b>	<b>2 720 777.08 €</b>	

BP 2023 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2 720 777.08 €



- OPERATIONS D'ORDRES
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- IMMOBILISATION INCORPORELLES
- IMMOBILISATION EN COURS
- DOTATIONS, FONDS DIVERSES
- EMPRUNTS
- IMMOBILISATION CORPORELLES

## B – Les recettes d'investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES	BP 2023	OBSERVATIONS
SOLDE D'EXECUTION	198 529.79 €	Excédent 2022 reporté
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	260 000.00 €	Crédits dégagés de la section de fonctionnement pour contribuer au financement des investissements prévus
PRODUITS DE CESSIONS	80 000.00 €	Vente de la Salle Communale et vente de la parcelle ZD 74 à M. Delvaux.
OPERATION D'ORDRES	91 529.29 €	Amortissements. Crédits dégagés de la section de fonctionnement pour contribuer au financement des investissements prévus
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	156 475.00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé, taxe d'aménagement et FCTVA sur les dépenses d'investissement 2022
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	934 043.00 €	Subventions perçues de l'Etat, Département, Région pour les travaux d'investissement
EMPRUNTS	1 000 000.00 €	Emprunt prévu pour financer les travaux d'investissement
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	200.00 €	Remboursement du capital des prêts employeurs
<b>TOTAL</b>	<b>2 720 777.08 €</b>	

### BP 2022 - RECETTES D'INVESTISSEMENT 2 720 777.08

